

Inspection de l'éducation  
nationale  
JOIGNY Centre YONNE

# NOTE DE SERVICE n° 2

## Année scolaire 2008/2009

Téléphone  
03 86 62 00 71  
Fax  
03 86 92 94 12  
Mél  
secjoi@ac-dijon.fr

EMARGEMENT DES ENSEIGNANTS DE L'ECOLE, des  
Titulaires Remplaçants (ZIL et Brigade) et des  
personnels spécialisés des RASED

10 AV. RHIN ET DANUBE  
89300 JOIGNY



### SOMMAIRE

#### I – Animations pédagogiques des 10 et 17 septembre 2008

**Espace écoles**



L'Inspectrice de l'Education Nationale  
Martine BLANDEAU/BROSSET

## **I – Animations pédagogiques des 10 et 17 septembre 2008**

Elles auront lieu à Migennes aux collèges Paul Fourrey et Jacques Prévert de 9h à 12h.

Mercredi 10 septembre : sont concernés **tous les enseignants** des secteurs de collèges de Migennes et de Joigny.

Mercredi 17 septembre : sont concernés **tous les enseignants** des secteurs de collèges de Brienon sur Armançon et Saint-Florentin

### **Déroulement de l'animation pédagogique**

1 – Diaporama : Mise en œuvre de l'aide personnalisée aux élèves en difficulté

2 – Ateliers : N° 1 – Les contenus de l'aide

N° 2 – L'attitude de l'élève face aux apprentissages – la méthodologie

N° 3 – Les différents types d'aide

N° 4 – La communication avec les familles, les questions réglementaires

3 – Les ateliers sont tournants ; chaque groupe d'enseignants passera 30 à 35 minutes dans chaque atelier. Pour équilibrer les groupes et faciliter la mise en œuvre, nous avons constitué les groupes. Merci de les respecter.

<b>10 SEPTEMBRE</b>	ATELIER 1	ATELIER 2	ATELIER 3	ATELIER 4
	diaporama  lire/écrire  dire  mathématiques	attitude et comportement de l'élève face aux apprentissages  aide méthodologique	qu'est-ce que la difficulté scolaire?  les différents types d'aide  les besoins de l'élève	la communication avec les familles  les outils de communication  les questions de mise en oeuvre
Collège Jacques Prévert de Migennes	GROUPE A1	GROUPE A2	GROUPE A3	GROUPE A4
	Ecoles élémentaires et primaires :  Marcel Aymé, Clos Muscadet, Bonnard, Chemilly sur Yonne, Paul Verlaine	Ecoles élémentaires et maternelles :  Laroche, Mont Saint Sulpice, Beaumont, Ormoy, Paul Bert Migennes	Ecoles :  primaire Marcel Pagnol  maternelle Anne Franck	Écoles élémentaires de  Cheny, Gérard Philipe et J J Rousseau  et maternelle de Cheny
<b>10 SEPTEMBRE</b>	ATELIER 1	ATELIER 2	ATELIER 3	ATELIER 4
	diaporama  lire/écrire  dire  mathématiques	attitude et comportement de l'élève face aux apprentissages  aide méthodologique	qu'est-ce que la difficulté scolaire?  les différents types d'aide  les besoins de l'élève	la communication avec les familles  les outils de communication  les questions de mise en oeuvre
Collège Paul Fourrey de Migennes	GROUPE B1	GROUPE B2	GROUPE B3	GROUPE B4
	Écoles élémentaire Saint Exupéry et maternelle La Madeleine	RPI : Béon/Chamvres  Brion/Bussy  Champlay/Paroy  Précy, St Romain, Sépeaux  école de Villevallier	Ecoles de La Celle St Cyr, Looze, Maternelle de Charmoy, RPI : Bassou, Chichery, maternelle de Bonnard ;  Charmoy/Epineau	Écoles élémentaires : Cézy, Garnier, et maternelles : Garnier, Kergomard et Saint André

<b>17 SEPTEMBRE</b>	ATELIER 1	ATELIER 2	ATELIER 3	ATELIER 4
	diaporama  lire/écrire  dire  mathématiques	attitude et comportement de l'élève face aux apprentissages  aide méthodologique	qu'est-ce que la difficulté scolaire?  les différents types d'aide  les besoins de l'élève	la communication avec les familles  les outils de communication  les questions de mise en oeuvre
Collège Jacques Prévert de Migennes	GROUPE A1	GROUPE A2	GROUPE A3	GROUPE A4
	École élémentaire de Briennon	École maternelle de Briennon ; école primaire de Champlost	Écoles : élémentaire G. Apollinaire et maternelle des Charbonniers	Écoles : élémentaire Pommier Janson et maternelles A. Franck et le Puits de Saint-Florentin
<b>17 SEPTEMBRE</b>	ATELIER 1	ATELIER 2	ATELIER 3	ATELIER 4
	diaporama  lire/écrire  dire  mathématiques	attitude et comportement de l'élève face aux apprentissages  aide méthodologique	qu'est-ce que la difficulté scolaire?  les différents types d'aide  les besoins de l'élève	la communication avec les familles  les outils de communication  les questions de mise en oeuvre
Collège Paul Fourrey Migennes	GROUPE B1	GROUPE B2	GROUPE B3	GROUPE B4
	Écoles élémentaire de Chailley, primaire de Turny, maternelle de Chailley, RPI Jaulges, Carisey et Villiers Vineux	Écoles élémentaires de Neuvy Sautour, Beugnon, maternelle Neuvy Sautour et primaire Chéu	Écoles : élémentaire Vergigny, maternelle Vergigny et primaire Venizy	Écoles : élémentaires Germigny, Esonn, RPI Butteaux, la Chaussée, Percey et Sormery

#### 4 – Les questions auxquelles l'animation tentera de répondre

La préparation de cette animation pédagogique avec les collègues chargés d'animer les ateliers a fait l'objet d'une réunion au cours de laquelle un grand nombre de questions ont été soulevées. Nous vous les soumettons pour réflexion au sein de l'équipe et pour, nous l'espérons, vous permettre de trouver des réponses au cours de l'animation pédagogique.

##### **Atelier 1**

- 10 – Comment seront organisés les groupes d'élèves ?
- 28 – Quelle est la place des devoirs à la maison pour les élèves concernés ? et pour les autres (temps pour les faire et temps pour les corriger) ?
- 34- Que fait-on au cours de l'APED ?
- 36- Le travail sur le langage diffère-t-il de ce qui est proposé en classe ?
- 47- L'aide est-elle uniquement sur les contenus ?

##### **Atelier 2**

- 10 – Comment seront organisés les groupes d'élèves ?
- 34- Que fait-on au cours de l'APED ?
- 47- L'aide est-elle uniquement sur les contenus ?

##### **Atelier 3**

- 3 – Comment peut-on éviter la stigmatisation des élèves ?
- 4 – Sur quels critères les enseignants vont-ils « choisir » les élèves ?
- 6 – A quoi serviront les heures de préparation ?
- 8 – Qui décidera du nombre d'heures attribuées à chaque élève ?
- 9 – Que faire par rapport à des parents consuméristes ?
- 10 – Comment seront organisés les groupes d'élèves ?
- 18 – Un élève pris en charge par le RASED pourra-t-il bénéficier de l'APED ?
- 19 – Peut-on caractériser les différents types d'aide ?
- 23 – Un élève peut-il cumuler plusieurs types d'aide ?
- 24 – Un élève handicapé intégré à temps plein dans une classe, peut-il bénéficier de l'APED ?
- 25 – Un élève peut-il recevoir 36 x 2 h d'aide ?
- 26 – Quelle priorité mettre entre APED et aide aux devoirs ?
- 27 – Un élève est pris à l'APED : après la classe (sur le temps habituel de l'aide aux devoirs) quand fait-il ses devoirs ?
- 28 – Quelle est la place des devoirs à la maison pour les élèves concernés ? et pour les autres (temps pour les faire et temps pour les corriger) ?
- 30 – La durée de l'aide est modulable : quelle amplitude ? L'élève peut-il bénéficier de plusieurs modules ?
- 31 – La fréquence de l'aide est variable : quelle possibilité ?
- 33- Quand démarrer la mise en place de l'APED ?
- 35- Le créneau choisi pour l'APED tient-il compte des rythmes de l'enfant ?
- 38- Est-ce pertinent d'aider des élèves autres que ses propres élèves? Ses anciens élèves ? Des élèves d'autres classes, d'autres cycles ?
- 39- Comment repérer un élève en difficulté ?
- 42- Les élèves en très grande difficulté relèvent-ils de ce dispositif ?
- 43- Est-il pertinent pour un élève en difficulté d'avoir un nombre d'heures de classe quotidien supérieur à ses pairs ?
- 44- Les élèves qui ont des difficultés passagères relèvent-ils de l'APED ?
- 45- Comment créer un lien entre l'enseignant de l'élève et celui qui assure l'APED pour une cohérence des apprentissages ?

- 46- Qui décide dans l'école qu'un élève pourra bénéficier de l'APED ?
- 45- Comment créer un lien entre l'enseignant de l'élève et celui qui assure l'APED pour une cohérence des apprentissages ?
- 46 - Qui décide dans l'école qu'un élève pourra bénéficier de l'APED ?
- 47- L'aide est-elle uniquement sur les contenus ?

#### **Atelier 4**

- 1- Les parents pourront-ils refuser ces heures ?
- 2 - Ces heures sont facultatives pour les élèves ; le sont-elles pour les maîtres ?
- 3 – Comment peut-on éviter la stigmatisation des élèves ?
- 5 – A quoi serviront les heures d'allègement de services des Directeurs ?
- 6 – A quoi serviront les heures de préparation ?
- 7 – En quoi consistera la comptabilité tenue par le Directeur des heures de service des adjoints ?
- 8 – Qui décidera du nombre d'heures attribuées à chaque élève ?
- 9 – Que faire par rapport à des parents consuméristes ?
- 11 – Que deviendront les heures d'aide personnalisée non attribuées à des élèves ?
- 12 – Comment seront comptabilisés les temps de : goûter, récréation, attente du bus ?
- 13 – Peut-on faire l'aide dans une autre école que la sienne ?
- 14 – Un élève peut-il être aidé dans une autre école que la sienne ?
- 15 – Peut-on obliger des parents à transporter (aller et retour) leur enfant sur le lieu de l'aide ?
- 16 – Un parent peut-il transporter plusieurs enfants ?
- 17 – Dans quelles conditions un enfant de maternelle peut-il repartir avec un adulte autre que ses parents ?
- 20 – Les élèves de la CLIS sont-ils concernés ?
- 21 – Les maîtres spécialisés (toutes options) doivent-ils assurer ce service ?
- 22 – Le maître CASNAEV, les TR, les PE2, les personnels en complément de service, les coordonnateurs RRS, .... ?
- 25 – Un élève peut-il recevoir 36 x 2 h d'aide ?
- 29 – Tous les maîtres commencent-ils l'APED au même moment ?
- 30 – La durée de l'aide est modulable : quelle amplitude ? L'élève peut-il bénéficier de plusieurs modules ?
- 31 – La fréquence de l'aide est variable : quelle possibilité ?
- 32 – L'aide peut-elle avoir lieu en dehors de l'école ? Qui est responsable ?
- 33- Quand démarrer la mise en place de l'APED ?
- 35- Le créneau choisi pour l'APED tient-il compte des rythmes de l'enfant ?
- 37- Comment évaluer ce dispositif et son efficacité ?
- 38- Est-ce pertinent d'aider des élèves autres que ses propres élèves ? Ses anciens élèves ? Des élèves d'autres classes, d'autres cycles ?
- 40- Est-il pertinent d'avoir l'accord de la famille avant de donner l'organisation pour la mise en place de l'aide ?
- 41- Qui effectue le comptage des heures réalisées par le titulaire remplaçant ?
- 43- Est-il pertinent pour un élève en difficulté d'avoir un nombre d'heures de classe quotidien supérieur à ses pairs ?
- 45- Comment créer un lien entre l'enseignant de l'élève et celui qui assure l'APED pour une cohérence des apprentissages ?
- 46- Qui décide dans l'école qu'un élève pourra bénéficier de l'APED ?
- 48- Peut-on revenir sur le dispositif (date, horaire, lieu) et en modifier les modalités en cours d'année ?
- 49- L'enseignant qui effectue l'aide dans une autre école, perçoit-il une indemnité ? Est-il couvert ?